



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31

## LISTE DES DELIBERATIONS

### **CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 13 Décembre 2024 à 19 h 30**

| <b>N° de référence</b> | <b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>                                                                        |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| U-2024/0064            | Vente de lots : résidence du Clos Martin                                                               |
| F-2024/0065            | Budget Principal : Reprise des résultats du syndicat intercommunal du Transport Scolaire de Rohan      |
| F-2024/0066            | Budget Principal : Décision Modificative de crédits N°2                                                |
| P-2024/0067            | Convention générale d'utilisation des services facultatifs du Centre de Gestion du Morbihan            |
| I-2024/0068            | PONTIVY Communauté : Approbation du rapport de la CLECT                                                |
| D-2024/0069            | Loyer de la Maison d'Assistants Maternelles                                                            |
| P-2024/0070            | Modification du tableau des effectifs du personnel communal                                            |
| I-2024/0071            | PONTIVY Communauté : Atlas de la biodiversité                                                          |
| D-2024/0072            | Tableau de classement de la voirie communale                                                           |
| F-2024/0073            | Tarif du restaurant scolaire                                                                           |
| F-2024/0074            | Programme de voirie 2025 : demande de fonds de concours à PONTIVY Communauté                           |
| F-2024/0075            | Demande d'aide au titre du programme territoire cyclable                                               |
| M-2024/0076            | Rénovation du local commercial 4 Rue des 3 Moulins : Travaux supplémentaires                           |
| M-2024/0077            | Morbihan Energies : géoréférencement du réseau d'éclairage public                                      |
| M-2024/0078            | Morbihan Energies : remplacement de points lumineux en agglomération                                   |
| M-2024/0079            | Morbihan Energies : convention pour l'extension du réseau d'éclairage public Résidence Imp. de Kerizel |
| D-2024/0080            | Vente du terrain cadastré AI N°750 – Rue des Hortensias                                                |
|                        |                                                                                                        |



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

N° de délibération  
U-2024/0064

### **OBJET : VENTES DE LOTS – RESIDENCE DU CLOS MARTIN**

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux,

Vu les demandes d'acquisition formulées pour le lot N°3 et N°9

Vu la délibération du 16 Février 2024 fixant le prix de vente des lots à 20 € H.T le m<sup>2</sup> le prix de base et à 15 € H.T le m<sup>2</sup> le prix pour les primo-accédants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de vendre les lots suivants de la Résidence du Clos Martin

- **Lot N°3** d'une superficie de 480 m<sup>2</sup> à Monsieur Jean-François LAVILLE domicilié 28 Rue Marthe Delpirou 56510 Saint Pierre Quiberon au prix de 20,00 € H.T du m<sup>2</sup>, d'où un prix global de 9 600,00 € H.T (neuf mille six cent Euros H.T)
- **Lot N°9** d'une superficie de 568 m<sup>2</sup> à Monsieur Jason LE BRETON et Mme Léa MOREL domiciliés 18 Rue du Morhery 5680 ROHAN au prix de 15,00 € H.T du m<sup>2</sup>, d'où un prix global de 8 520,00 € H.T (huit mille cinq cent vingt Euros H.T)

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19/12/2024





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

N° de délibération  
F-2024/0065

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DE ROHAN**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération N° I-2020/0043 en date du 26 Juin 2020, le Conseil Municipal de BREHAN a pris acte de la dissolution du Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire de ROHAN et approuvé les modalités de répartition de la trésorerie au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes.

Pour la Commune de BREHAN, le résultat à comptabiliser sont les suivants :

- en section fonctionnement, un excédent de : 9 284,48 €
- en section investissement, sur réalisation un excédent de : 616,39 €

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat, au Budget Primitif 2024, comme suit :

- de porter au compte recette de fonctionnement : « Résultat de fonctionnement reporté » C / 002 la somme de : 9 284,48 €
- de porter au compte de dépenses d'investissement : « Résultat d'investissement reporté » C / 001 la somme de : 616,39 €

Après délibération, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité cette proposition.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

**N° de délibération**  
**F-2024/0066**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2**

Monsieur le Maire expose qu'il est inscrit au bilan du budget principal de la Commune au compte 167 une somme de 30 489,03 €.

Cette dette a été comptabilisée par erreur puisque correspondait aux échéances versés chaque année par entreprise BULEON dans le cadre d'une vente à tempérament de l'ancienne usine relais de la ZA du Haut du Bois suivant acte notarié du 8 Juin 1990.

Par ailleurs; il convient intégrer en comptabilité la reprise des résultats constatés après la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire.

Il importe de régulariser les écritures comptables dans une décision modificative de crédits :

| NATURE                                                  | Article     | MODIFICATION des INSCRIPTIONS BUDGETAIRES |            |             |            |
|---------------------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|------------|-------------|------------|
|                                                         |             | DEPENSES                                  |            | RECETTES    |            |
|                                                         |             | Majoration                                | Minoration | Majoration  | Minoration |
| <b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>                           |             |                                           |            |             |            |
| Résultat de fonctionnement reporté                      | 002         |                                           |            | 9 284,48 €  |            |
| Bâtiments publics                                       | 615221      | 9 284,48 €                                |            |             |            |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                             |             | 9 284,48 €                                | 0,00 €     | 9 284,48 €  | 0,00 €     |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT</b>                           |             |                                           |            |             |            |
| Solde d'exécution d'investissement reporté              | 001         |                                           | -          | 616,39 €    |            |
| Dons et legs en capital                                 | 10251 (041) |                                           |            | 674,10 €    |            |
| Excédents de fonctionnement capitalisé                  | 1068        |                                           |            | 30 489,03 € |            |
| Emprunts et dettes assortis de conditions particulières | 167         | 30 489,03 €                               |            |             |            |
| Terrains de voirie                                      | 2112 (041)  | 674,10 €                                  |            |             |            |
| Autres réseaux                                          | 21538       | 616,39 €                                  | -          |             |            |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>                             |             | 31 779,52 €                               | 0,00 €     | 31 779,52 € | 0,00 €     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                    |             | 41 064,00 €                               | 0,00 €     | 41 064,00 € | 0,00 €     |

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 07 Janvier 2025  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

N° de délibération  
P-2024/0067

### **OBJET : CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG 56**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention-cadre proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour l'accès aux services facultatifs.

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,  
Vu le projet de convention,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2025

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 14

### N° de délibération

D-2024/0069

### **OBJET : FIXATION DU MONTANT DU LOYER POUR LA MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLE**

Madame Séverine LE CORRE, Conseillère Municipale, se retire de la séance et ne participe pas aux débats et au vote.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant du loyer de la Maison d'Assistants Maternelles en prévision de son ouverture, en février 2025.

Il est proposé de fixer le montant de loyer à la somme de 375,00 € H.T soit 450,00 € TTC.

Les charges courantes seront supportées par le locataire. Le loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL)

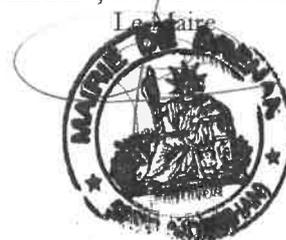
Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**FIXE** à la somme de 375,00 € H.T (Trois cent soixante quinze Euros H.T) le montant du loyer pour la Maison d'Assistants Maternelles

**DIT** que le loyer sera indexé chaque année sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL)

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

I-2024/0068

### **OBJET : PONTIVY COMMUNAUTE : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie afin d'évaluer le retour de transfert de charges à opérer par Pontivy Communauté vers les communes membres pour la fourrière animale et l'abandon du projet de stade d'eaux vives.

La proposition formulée par la CLECT est la suivante :

Pour la fourrière animale :

La CLECT propose d'évaluer la charge sur la période 2021-2023, d'arrêter le montant de la charge à reverser à 30 168,23€ et d'effectuer une répartition communale sur la base de la population municipale totale au 1er janvier 2024, et au prorata temporis, à partir de la date de l'arrêté préfectoral actant le transfert de compétence.

Pour le stade d'eaux vives :

La CLECT propose d'évaluer cette charge à transférer aux communes à 0€, l'étude de l'équipement stade d'eaux vives ayant été portée intégralement par Pontivy Communauté sans transfert de charges et donc d'impact sur les attributions de compensation lors de l'inscription du projet dans les statuts.

Ce Rapport de la CLECT, validé par le conseil communautaire réuni le 24 septembre 2024, doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales. Ces délibérations des conseils municipaux des communes membres doivent être prises, au plus tard dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT de Pontivy Communauté du 2 juillet 2024 joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la CLECT en date du 2 Juillet 2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 Septembre 2024

Après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) en date 2 Juillet 2024

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

P-2024/0070

### **OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les besoins des Services Techniques nécessitent la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi N° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le n° 2005-1344 du 28 octobre 2005 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Décide, à l'unanimité

**Article 1 :** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 :

#### - Emploi modifié

| Situation | Grade                                                            | Date d'effet |
|-----------|------------------------------------------------------------------|--------------|
| Ancienne  | Adjoint Administratif territorial de 2eme classe à temps complet | 31/12/2023   |
| Nouvelle  | Adjoint Administratif territorial de 1ere classe à temps complet | 01/01/2024   |







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation : le 2 Décembre 2024**

**PRESENTS** : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROBERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES** : Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT** : Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

I-2024/0071

### **OBJET : PONTIVY COMMUNAUTE - ATLAS DE LA BIODIVERSITE**

Monsieur le Maire de BREHAN expose que la candidature PONTIVY Communauté a été retenue sur un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité afin de :

- Réaliser un inventaire précis de la biodiversité du territoire
- Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public, des partenaires et des acteurs socio-économiques.

PONTIVY Communauté propose aux communes membres de participer à la réalisation de l'atlas de la biodiversité.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la participation de la Commune de BREHAN à la réalisation par PONTIVY Communauté d'un atlas de la biodiversité.

**DONNE** pouvoir au Maire de BREHAN pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**N° de délibération**  
D-2024/0072

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### **OBJET : TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, propose la mise à jour du tableau de classement des voies communales pour intégrer les évolutions suivantes :

- La prolongation de la Rue Gabriel Allio jusqu'à la RD N°2
- L'intégration de la voirie définitive de la Résidence Gabriel Allio N°2
- La prolongation de la Rue Chateaubriand après modification des limites de l'agglomération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'actualisation du tableau de classement des voies communales annexé à la présente délibération

**FIXE** Le nouveau linéaire des voies communales à 121 185 m pour les voies à caractère de Routes et de Rues et 9 731 m<sup>2</sup> pour les voies à caractère de place publique.

**AUTORISE** le Maire à signer le tableau de classement des voies communales réactualisées.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

N° de délibération  
F-2024/0073

### OBJET : TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire, propose de revoir, le prix du repas servi au restaurant scolaire en raison de la hausse du coût de production des repas principalement sur les dépenses d'énergies et les charges de personnel.

Il est proposé de majorer de 20 centimes le prix du repas.

Le nouveau tarif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 Abstention (Monsieur Didier RIVALLAIN)

**DECIDE** de majorer, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, le prix du repas servi au Restaurant scolaire de Noé selon les modalités suivantes :

| Tarif de base | Majoration en l'absence de réservation |
|---------------|----------------------------------------|
| 3,40 €        | 6,80 €                                 |

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

N° de délibération  
F-2024/0074

### **OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2025 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2025

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 182 006,21 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2025 est éligible au fonds de concours voirie adopté par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**SOLLICITE** le fonds de concours voirie de Pontivy Communauté pour la réfection de la voirie communale - programme 2025 sur la base d'un montant de travaux estimé à 182 006,21 € H.T.

**DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

F-2024/0075

### **OBJET : PONTIVY COMMUNAUTE : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU PROGRAMME TERRITOIRE CYCLABLE**

PONTIVY Communauté est lauréate du programme territoire cyclable pour le développement des mobilités douces sur son territoire

A ce titre le schéma directeur a retenu la réalisation de l'axe BREHAN-ROHAN en territoire cyclable et la liaison entre la RD 2 et l'Abbaye de Timadeuc

La Commune de BREHAN a entrepris les travaux d'aménagement de la Rue Chateaubriand (RD N°2) et inscrit au programme de voirie 2025 la réfection de la route vers l'abbaye de Timadeuc intégrant une voie cyclable type « chaucidou ».

Le montant total des travaux engagés par la Commune s'élève 638 136,20 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'aide de PONTIVY communauté au titre du programme territoire cyclable pour l'aménagement des voies cyclables Rue Chateaubriand et sur les VC N°114 et N°147 en direction de l'Abbaye de Timadeuc sur la base d'une estimation de travaux de 638 136,20 € H.T

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024

Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

M-2024/0076

### **OBJET : RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DES TROIS MOULINS - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du local commercial 4 Rue des Trois Moulins ; il est nécessaire d'engager des travaux supplémentaires concernant :

- Le traitement curatif de la charpente bois (insecticide et fongicide)
- Le nettoyage des combles (fientes de pigeon).

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à :

- 7 780,00 H.T pour le traitement de la charpente
- 3 000,00 € H.T pour le nettoyage des combles

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la réalisation des travaux supplémentaires sur le local commercial 4 Rue des Trois Moulins d'un montant de 7 780,00 € H.T pour le traitement de la charpente et d'un montant de 3 000,00 € H.T pour le nettoyage des combles.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire



4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

**N° de délibération**  
M-2024/0077

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### **OBJET : MORBIHAN ENERGIES : GEOREFERENCMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de Morbihan Energies pour le financement et la réalisation d'une opération de géodétection et géoréférencement es réseaux d'éclairage public.

Le cout de l'opération s'élève à 6 500,00 € H.T intégralement à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de Morbihan Energies du 6 Décembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention pour le financement et la réalisation d'une opération de géo détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public pour un montant de 6 500,00 € H.T.

**DONNE** pouvoir à Mr le Maire de BREHAN pour la signature de la convention et l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

### Nombre de conseillers

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

### N° de délibération

M-2024/0078

### **OBJET : MORBIHAN ENERGIES : REMPLACEMENT DE POINTS LUMINEUX EN AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de Morbihan Energies pour le financement et la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public :

- Rue Chateaubriand et Rue de Beauval : Points lumineux N°42-52-54
- Impasse Saint Louis : Point lumineux N°232
- Rue des Trois Moulins : Point lumineux N°172

Le cout des travaux s'élève à 4 130 € H.T dont 2 891,00 € H.T à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de Morbihan Energies du 11 Décembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention pour le financement et la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 4 130,00 € H.T.

**DONNE** pouvoir à Mr le Maire de BREHAN pour la signature de la convention et l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024

Le Maire







4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN  
Téléphone : 02 97 38 81 31  
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

**N° de délibération**  
M-2024/0079

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation** : le 2 Décembre 2024

**PRESENTS** : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES** : Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

**ABSENT** : Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LAUNAY Estelle

### **OBJET : MORBIHAN ENERGIES : EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRGE PUBLIC RESIDENCE IMPASSE DE KERIZEL**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de Morbihan Energies pour le financement et la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public dans la résidence Impasse de Kérizel.

Le coût des travaux s'élève à 6 550,00 € H.T dont 4 585,00 € H.T à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de Morbihan Energies du 13 Décembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention pour le financement et la réalisation de travaux d'extension de l'éclairage public Résidence Impasse de Kérizel pour un montant de 6 550,00 € H.T.

**DONNE** pouvoir à Mr le Maire de BREHAN pour la signature de la convention et l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024  
Le Maire





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Décembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

**Date de convocation :** le 2 Décembre 2024

**PRESENTS :** Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGROHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme Claire CADIO

**ABSENTS EXCUSES :** Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand – Mr COLLET Jacques

**ABSENT :** Mr Jérôme LEVEQUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LAUNAY Estelle

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 15

**N° de délibération**  
D-2024/0080

**OBJET : VENTE DU TERRAIN CADASTRE AI N°750 – RUE DES HORTENSIAS**

Monsieur Jean GUILLOT expose à l'assemblée que Madame DRUARD Brigitte a acquis la parcelle AI N°747 situé 10 Rue des Hortensias. Le nouveau propriétaire a exprimé le souhait d'acquérir un délaissé de voirie riverain de sa parcelle et cadastré section AI N°750.

Ce terrain d'une superficie de 46 m2 a été rétrocédé à la Commune par Bretagne Sud Habitat dans le cadre des opérations de vente des immeubles de la Résidence des Hortensias.

Le service des domaines a évalué la valeur du bien à la somme de 260,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux  
Vu l'avis du Service des Domaines du 3 Octobre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée AI N°750 au profit de Madame Brigitte DRUARD pour un prix de 260,00 €.

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**DONNE** pouvoir à Mr le Maire de BREHAN pour la signature de l'acte de vente et l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
BREHAN, le 19 Décembre 2024



